



## Boites aux lettres de la poste

-----  
Par karine1971

bonjour

je ne sais pas si je suis au bon endroit pour ma question..

voilà notre problème

nous habitons dans un lotissement sans syndic .

toutes nos boîtes aux lettres un cidex sont abimer et le facteur désormais ne peut plus ouvrir le tableau car la serrure est cassée donc il ne peut plus mettre nos colis dans les boîtes aux lettres! Et j'ai trouvé plusieurs fois mes colis dans mon jardin(que j'ai signalé)!! Donc quand nous sommes absent il faut aller à la poste! J'ai pris contact avec celle-ci depuis le 8 septembre qui m'a répondu qu'ils aller faire le nécessaire. Hors depuis ce jour rien n'a était fait! Et j'ai vu le facteur ce matin qui m'a dit que son chef était bien au courant mais qu'il continuerais à me répondre la même chose! Car en 2023 ou 2025 le facteur ne sais plus exactement , les cidex seront enlever.

que pouvons-nous faire en attendant pour qu'ils nous change la serrure? Porter plainte? C'est a eux de faire les réparations

merci beaucoup

Karine

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Porter plainte ne servira à rien, il n'y a ni délit ni crime.

Ecrivez par courrier RAR à votre interlocuteur et/ou à la mairie

Trouvé sur le site de La Pxxx

VoTrE INTerLoCUTEUr PoUr LA MISE EN PLACE D'UN éQUIPEMENT CIDEX ET SoN éVoLUTIoN C'est le Directeur de l'établissement Courrier-Colis dont dépend la commune. C'est lui qui organise et coordonne l'ensemble des opérations de concertation puis d'installation des nouvelles boîtes aux lettres CIDEX, de la maintenance de celles installées et du renouvellement des anciennes batteries. Le Directeur de l'établissement Courrier agit en concertation avec les élus et les habitants. Les modalités convenues peuvent faire l'objet d'une convention selon les situations avec la mairie, le promoteur et les habitants. Le matériel peut être implanté sur des terrains privés avec accord préalable du propriétaire. L'installation peut avoir lieu sur la voie publique mais avec accord préalable d'occupation des lieux par la collectivité territoriale.

-----  
Par karine1971

merci de votre réponse

la mairie n'a même pas répondu ils s'en contre foutent ils ne s'occupent même pas du lotissement alors que c'est à eux de tondre par exemple mais ça c'est une autre histoire...

ai-je le droit d'installer ma propre boites aux lettres devant chez moi?(je suis propriétaire ) puisque de toute façon le facteur sonne chez moi maintenant pour les colis vu qu'il ne peut plus les mettres dans la boîte aux lettres.. le facteur ce matin m'a dit également que dans un autre village (nous sommes en campagne) ils attendent depuis 1 an!!visiblement d'après lui , ils ne feront rien puisqu'ils vont les changer dans 1 an ou 2 c'est quand même aberrant!

-----  
Par yapasdequoi

Il y a un médiateur que vous pouvez saisir.

[url=https://mediateur.groupelaposte.com/]https://mediateur.groupelaposte.com/[/url]

En attendant faites livrer vos colis en relais colis.